



## Compte joint\_décès d'un des parents\_enfant unique

-----  
Par NathalieParioca

Bonjour,

Je viens de perdre mon père (je suis fille unique). Il avait un compte-joint avec ma mère (qui était alimenté par les seuls revenus de mon père). Mes parents étaient mariés sans contrat de mariage. En tant que fille unique, est ce que j'ai des droits sur ce compte-joint?

En vous remerciant de votre attention,

Cordialement,

Nathalie

-----  
Par ESP

Bonsoir

Votre mère possède de droit la moitié de ce compte joint et peut disposer, soit ...

De 25% de la succession

De la totalité en usufruit dont vous serez nu-proprétaire.

Que comporte d'autre le patrimoine et la succession a-t-elle été ouverte chez un notaire ?